

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-031-R-1
Direction du développement économique et de la promotion
Service commercial, du tourisme et de la promotion
Objet : Avenant à l'entente triennale de visibilité intervenue avec Hit the Floor
Date : 17 mars 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

L'événement Hit the Floor continue à faire sa marque à Lévis et vise toujours la croissance. Les résultats de l'année 2015 sont exceptionnels à ce chapitre : 3 500 danseurs, 112 écoles de danse, 15 000 spectateurs et plus de 1 300 nuitées pendant un long weekend qui, sans l'événement, serait plutôt calme sur le plan des activités et des retombées. La formule est parfaitement rodée.

Fort de ce succès, les organisateurs ont opté pour l'expansion dans d'autres villes, notamment à Gatineau, mais Lévis occupe toujours une place à part dans l'esprit des participants en tant que première ville hôte de l'événement. Dans ce contexte, il y a lieu de conférer à Lévis un statut particulier et d'agir d'une manière beaucoup plus soutenue pour accroître la visibilité de la Ville de Lévis.

Après discussion, il a été convenu que la formule la plus appropriée consiste à l'achat par la Ville d'une visibilité d'une valeur de 10 000 \$, pour les éditions 2016 et 2017 de l'événement, et le promoteur s'engage, en contrepartie, à attribuer au groupe s'étant classé au 1er rang de la compétition, une bourse en argent de 10 000 \$, appelée « Bourse Ville de Lévis ». Il s'engage de plus à transmettre une invitation à la Ville pour désigner un représentant pour la remise de cette bourse et à faire la promotion de la bourse appelée « Bourse Ville de Lévis » dans les outils promotionnels habituels de « Hit The Floor », tels que communiqués de presse, cahier de programmation, site web et médias sociaux.

Une bourse d'une telle ampleur est tout à fait unique dans le milieu de la danse à l'échelle internationale. Elle générera en 2016 une émulation sans pareil parmi les troupes déjà inscrites et confèrera un pouvoir d'attraction considérable à l'édition 2017.

La fourniture de la visibilité accordée à la Ville, par la désignation de cette bourse « Bourse Ville de Lévis », d'une valeur annuelle de 10 000 \$, doit faire l'objet d'un avenant à l'entente triennale de visibilité conclue avec Hit the Floor le 18 décembre 2014 (résolution CV-2014-09-74).

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

1. Acheter de la visibilité d'une valeur de 10 000 \$ en 2016 et en 2017 dans le cadre de l'événement Hit the Floor relativement à la bourse appelée « Ville de Lévis », ce qui confèrera à la compétition à Lévis un statut exceptionnel et une visibilité à Lévis qui dépassera les frontières.
2. Ne pas acheter une visibilité d'une valeur de 10 000 \$ en 2016 et en 2017 dans le cadre de l'événement Hit the Floor relativement à la bourse appelée « Ville de Lévis ».

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
20 000 \$		10 000 \$	10 000 \$	

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

À noter que le budget 2017 devra inclure ce montant de 10 000 \$.

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-620-00-348

Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____

Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____

Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire

Stéphanie Bui

Date : 17, 03, 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE du 5 avril 2016 et CV du 11 avril 2016

PERSONNES CONSULTÉES


Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Anne-Véronique Michaud, DAJG	01-03-2016	Validation de l'avenant.

RECOMMANDATION (énoncé)


Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'entente triennale de visibilité intervenue avec Compétition Hit The Floor, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-031 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe A : Avenant à l'entente triennale de visibilité avec Hit the Floor

Préparé par : <u>Michel Caseault</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en développement</u>	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi		Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Chef de service promotion et prospection Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>13 03 2016</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 05 10 2016